



LM /SG/SC n° 2024-112

Le, lundi 15 avril 2024

PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 9 avril 2024**

Le mardi 9 avril 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

Présents : Sylvie GIRAUD, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Olivia UCAR-MORELLE, Marc ROZIER, Sandrine GADBLEDE, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD.

Excusé(s) : Romuald BENDOTTI *qui a donné pouvoir à Marc ROZIER*, Annie GORGES *qui a donné pouvoir à Bernard SALOMON*, Ludovic PEROT.

Sylvie GIRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal de la séance du mardi 12 mars 2024 (14 votants dont 2 pouvoirs).

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet "Planaise.fr", rubrique "**Mairie**" puis onglet "**Les séances du Conseil Municipal**".

Les membres de la Commission Finances, Sylvie GIRAUD, Thierry BATAILLARD et Marc ROZIER se sont réunis à plusieurs reprises, sous la présidence de Lionel MURAZ, Maire, afin de valider les comptes de 2023 et de préparer le Budget 2024.

Marc ROZIER présente leur travail sur écran sous forme de tableaux et de graphiques.

Les membres de la Commission Finances répondent aux questions des Conseillers Municipaux, relatives à la comptabilité 2023 et au Budget 2024.

Délibération n° DÉL 2024-13 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL

La commune s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le SGC Chambéry accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

La commune, après s'être assurée que le SGC Chambéry a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant dans les bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Constatant la régularité du Compte de gestion 2023,

Il est proposé : d'approuver le Compte de Gestion 2023 présenté par le SGC de Chambéry et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2024-14 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances**, d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	85.795,17 €
Recettes d'investissement	129.902,62 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	44.107,45 €
Report de l'exercice 2022	94.750,86 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	118.630,99 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2022)	138.858,31 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	292.464,27 €
Recettes de fonctionnement	381.172,19 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	88.707,92 €
Report de l'exercice 2022	356.419,29 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2022)	445.127,21 €

Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances, précise que le Compte Administratif présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion établi par **SGC de Chambéry**.

Monsieur Lionel MURAZ, Maire, se retire au moment du vote.

Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances, soumet au vote le Compte Administratif 2023 de la commune.

Il est proposé : d'adopter le Compte Administratif 2023 et d'autoriser la Deuxième Adjointe à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 13 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2024-15 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Après adoption du Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal doit, conformément à l'instruction comptable M57, statuer sur l'affectation des résultats. Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 445.127,21 €
- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A - <u>Résultat de l'exercice</u>		88 707,92 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>		356 419,29 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - Résultat à affecter		445 127,21 €
= A+B (hors restes à réaliser)		
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D - <u>Solde d'exécution d'investissement</u>		138 858,31 €
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-118 630,99 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	445 127,21 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
		8 000,00 €
2) H -Report en fonctionnement R 002 (2)		
		437 127,21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		
		0.00 €

Il est proposé : d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme exprimé ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2024-16 – VOTE DES TAUX 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune, malgré une baisse constante des dotations de l'État et la fonte de la réserve financière du fait des efforts d'investissements consentis sur les années passées, que les taux des taxes locales n'ont pas été augmentés depuis le budget 2019, il informe que la Commission des Finances réunie le 19.03.2024, propose d'augmenter de 4 % le taux des trois taxes pour le budget 2024, soit :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) 2023 : 24,94 % - **2024 : 25,94 %**
- Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) 2023 : 60,11 % - **2024 : 62,51 %**
- Taxe d'Habitation (TH) 2023 : 7,94 % - **2024 : 8,26 %**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Il est proposé : de se prononcer favorablement pour l'augmentation de 4 % du taux des trois taxes, comme exprimé ci-dessus.

Avant le vote du Conseil Municipal :

- **Olivia UCAR-MORELLE** demande des explications sur cette proposition d'augmentation de 4 % du taux des trois taxes.

Les membres de la Commission Finances indiquent qu'en 2024 :

- ✓ il y aura moins de dotations de l'État pour environ – 3.000 €,
- ✓ que la part de Planaise allouée au SIVU de l'école intercommunale a augmenté de + 10.000 € (49 enfants de Planaise et 73 enfants de La Chavanne),
- ✓ il y aura moins de droits de mutation (situation due aux difficultés du pouvoir d'achat et à l'augmentation des taux des crédits immobiliers qui engendrent une baisse des ventes en matière d'immobilier)
En 2022 : perçu 58.772 €, **en 2023** : perçu 29.103 €, **prévisions 2024** : 20.000 €,
- ✓ il y aura plus de charges de fonctionnement + 52000 € (dont + 6000€ dus à la hausse des intérêts de l'emprunt contracté avec un taux variable pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et la réalisation des deux logements).
- ✓ à noter également que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2019.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2024-17 – TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRES ET COLUMBARIUM POUR 2024

Il est proposé : de ne pas augmenter les tarifs des concessions et de conserver les tarifs de 2023 pour 2024, et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, soit :

- Tarif des concessions du Columbarium :
 - 950 € pour une concession d'une durée de 30 ans
- Tarifs des concessions aux Cimetières :
 - 125 € pour une concession de 2.50m × 1m pour une durée de 30 ans

- 250 € pour une concession de 2.50m × 2m pour une durée de 30 ans

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2024-18 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE LE PRÉAU POUR 2024

Il est proposé : de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle Le Préau et de conserver les tarifs de 2023 pour 2024 et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, soit :

- 80 € pour la location de la salle communale le Préau,
- 40 € pour les frais de chauffage pendant la saison hivernale environ d'octobre à avril,
 - soit un montant total de 120 € pour la période de chauffe (octobre à avril)
 - soit un montant total de 80 € pour la période hors chauffe (mai à septembre)
- Gratuit pour les associations communales et les partis politiques en périodes pré-électorales.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2024-19 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Monsieur le Maire rappelle le contexte économique actuel et la demande de subvention de la Banque Alimentaire de Savoie, reçue le 03 octobre 2023.

Il propose d'octroyer une subvention à la Banque Alimentaire de Savoie, à raison de : 100,00 €

Et de reconduire la subvention allouée en 2023 à l'ADMR de Montmélian, soit : 200,00 €

Il est proposé : de se prononcer favorable sur l'octroi des subventions sus visées et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2024-20 – VOTE DU BUDGET 2024

Le Budget 2024 s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 816.418,32 € pour la section fonctionnement
- 170.695,46 € pour la section investissement

Il est proposé : d'approuver le Budget 2024 tel que présenté et expliqué par les membres de la Commission Finances et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2024-21 – DÉMISSION DE LA 3^{ème} ADJOINTE QUI SOUHAITE CONSERVER SON STATUT DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE – SOUHAIT DE CONSERVER OU NON LE POSTE VACANT

Le Maire informe que Madame Nathalie GONTARD, par courrier du 11 mars 2024 adressé à Monsieur le Préfet de la Savoie, a souhaité se démettre de ses fonctions d'Adjointe au Maire. Toutefois, elle souhaite conserver son mandat de Conseillère Municipale.

Le Maire précise que cette démission a été considérée effective par le Préfet de la Savoie, le 25 mars 2024 (date à laquelle Madame Nathalie GONTARD a reçu le courrier du Préfet).

Il est proposé de :

➤ **De décider de :**

- 1 – de maintenir le poste d'Adjoint et de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'Adjoint vacant,

OU

- 2 – de supprimer le poste d'Adjoint et de fixer le nombre d'Adjoints à 3

OU

- 3 – de maintenir le poste d'Adjoint et de remplacer l'Adjoint démissionnaire, de pourvoir à son remplacement et de décider du rang attribué au nouvel adjoint dans l'ordre du tableau

Avant le vote du Conseil Municipal :

- ✓ **Olivia UCAR-MORELLE** remercie **Nathalie GONTARD** pour son travail en qualité d'adjointe et notamment son implication dans le cadre du SIVU, tâche qu'elle continue de mener à bien. Les autres membres du Conseil Municipal remercient également **Nathalie GONTARD**.
- ✓ **Sandrine GADBLED** précise que lors de la réunion informelle du 8 avril 2024 de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ceux-ci ont remercié les deux adjointes démissionnaires pour leur travail, leur investissement et le temps dédiés à leurs missions d'adjointes. Les membres du Conseil Municipal approuvent cette remarque et remercient de nouveau les deux adjointes démissionnaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de maintenir le poste d'adjoint et donc de conserver le nombre d'adjoints pour la commune de Planaise à 4,
- **DÉCIDE** de remplacer l'adjoint démissionnaire et de pourvoir à son remplacement,
- **DÉCIDE** de maintenir le nouvel adjoint au même rang attribué à l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau, soit 3^{ème} Adjoint,
- **DÉCIDE** que l'enveloppe indemnitaire globale sera calculée selon le mode décidé par la Délibération n° 2020-13 du 30.06.2020 dont le tableau récapitulatif actualisé est annexé,
- **DÉCIDE** d'attribuer au nouvel adjoint la même délégation que celle de l'adjoint démissionnaire : Affaires sociales, enfance et jeunesse et Aînés, fêtes et cérémonies

Après avoir voté, le vote donne le résultat suivant :

Pour : **14 dont 2 pouvoirs**

Compte-tenu de ce qui a été exprimé ci-dessus, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection du nouvel adjoint :
 - Est candidat : **Monsieur Xavier PERRIN**

Folio 2024-

Le vote est organisé à bulletin secret et les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- **Monsieur le Maire** proclame que **Monsieur Xavier PERRIN** est élu 3^{ème} Adjoint à la majorité des suffrages exprimés et est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Concernant les délégations aux entités extérieures dont faisait partie Madame Nathalie GONTARD, elles sont modifiées comme suit :

- ✓ CCCdS "Petite Enfance" : Madame Nathalie GONTARD se retire de la Commission
- ✓ CCCdS "Mobilité" : Madame Nathalie GONTARD se retire de la Commission

L'Ordre du Jour relatif aux délibérations est clos à 22h15

La Secrétaire de Séance,
Sylvie GIRAUD



Le Maire,
Lionel MURAZ

